



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE LA LANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Beauvais II

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un du mois de septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA LANDE EN SON, dûment convoqué le 14 septembre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ramon PEREZ, Maire.

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur le Maire,
- Madame Elisabeth LECONTE, Madame Christine BREANT, Madame Annick HORNOY, Madame Angélique LEGENDRE, Madame Sabine LONFIER, Monsieur Didier DESRUELLES, Monsieur Christophe DUQUENOY et Monsieur Jean-Luc POIRIER.

ETAIT ABSENTE REPRESENTEE :

- Madame Laëtitia LAGO représentée par Monsieur Christophe Duquenoy

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur David LAGO
- Monsieur Dieudonné MAHOT

Madame Elisabeth LECONTE a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 . Indemnité de conseil et indemnité de budget allouées au comptable du trésor

Les indemnités de conseil versées aux receveurs municipaux sont calculées en fonction des sommes traitées et du nombre de jours d'activité.

Indemnité calculée sur la base des moyennes des montants de dépense N-1, N-2 et N-3, soit au titre de l'année 2018, une moyenne annuelle de 584 316 € ce qui arrête pour un exercice de 360 jours la somme de 382,37 € pour un taux de 100% à verser au receveur municipal.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- - *Ont voté Pour : 8*
- - *Ont voté Pour par mandat : 1*
- - *Ont voté contre : 1*
- - *Ont voté contre par mandat : 0*
- - *Se sont abstenus: 0*
- - *Se sont abstenus par mandat : 0*
-

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière, comptable et accorde l'indemnité de conseil au taux de 100%.

L'indemnité pour la confection des documents budgétaires s'élève à 45,73 €.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- - *Ont voté Pour : 0 ; - Ont voté Pour par mandat : 0*
- - *Ont voté contre : 8 ; - Ont voté contre par mandat : 1*
- - *Se sont abstenus : 1 ; - Se sont abstenus par mandat : 0*

Bien que ce service soit appréciable, cette nouvelle demande qui se distingue de l'indemnité de conseil nous semble facultative et ne devrait pas être considérée à part des services rendus par le receveur municipal.

Ce service de conseil est un tout et ne devrait pas être fractionné, tant par la nature du service que par son montant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, n'accepte pas le paiement au receveur municipal de l'indemnité pour la confection des documents budgétaires.

2 . DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes pour :

Besoin de provision sur compte n° D60611 Eau et assainissement, pour cause de fuite d'eau -----	1 250,00 €
Besoin de provision sur compte n°615232 Réseaux Travaux sur éclairage public (Horloges) -----	1 300,00 €
Besoin de provision sur compte n°61558 Réparation équipement de cuisine -----	1 000,00 €
Besoin de provision sur compte n°62878 Remboursement autre organisme (scolarité extérieure) --	1 500,00 €
Besoin de provision sur compte n°65541 Contribution SIRS -----	4 000,00 €
Alimentés par le compte n°615221 Bâtiments Publics, pour un montant de -----	9 050,00 €

Besoin de provision sur compte n°6413 Personnel non titulaire, remplacement congés maladie --	7 000,00 €
Alimenté par le compte n°6419 Remboursement rémunération de personnel -----	5 000,00 €
Alimenté par le compte n°74121 Dotation de solidarité rurale pour un montant de-----	2 000,00 €

Besoin de provision sur compte n°657364 Subvention au budget commerce -----	5 845,00 €
Alimenté par le compte n°6521 Déficit budget annexe -----	5 845,00 €

Besoin de provision sur compte n° 2135 Pg 10008 Aménagement de construction -----	6 120,00 €
Alimenté par le compte n° 2128 Pg 10008 Autre agencement et aménagement-----	6 120,00 €
Ré-imputation du vidéophone du portillon école primaire	

Besoin de provision sur compte n° 2184 Pg 10005 Mobilier, Meuble Inox et lave mains -----	3 500,00 €
Alimenté par le compte n° 21312 Pg 10002 Bâtiments scolaires -----	3 500,00 €

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- *Ont voté Pour : 9 ; - Ont voté Pour par mandat : 1*
- *Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0*
- *Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0*

Après délibération, le conseil municipal autorise ces décisions modificatives.

3 . RECENSEMENT 2019

L'INSEE lance une campagne de recensement des habitants de notre commune en 2019, cette enquête se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Il est nécessaire de recruter 2 agents recenseurs qui effectueront la collecte du recensement. Ses missions nécessitent que les personnes soit disponibles pendant la période de recensement et qu'elles soient à l'aise avec les outils informatiques simples.

En 2018, au niveau national, 58% de la population recensée a utilisé internet. Le recensement par internet sera encouragé par les agents recenseurs.

La dotation pour la collecte 2019 sera calculée en fonction des populations légales en vigueur au 1^{er} janvier 2018, du nombre de logements publié sur le site insee.fr en juillet 2018 et d'un taux de réponse internet fixé par arrêté. Son montant sera communiqué par l'Insee à chaque commune concernée, au plus tard courant octobre 2018.

Descriptif des tâches à réaliser par les agents recenseurs

- Se former aux concepts et aux règles du recensement,
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de la commune et les faire valider par le coordonnateur,
- Déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
- Suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
- Pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis,
- Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- - Ont voté Pour : 9 ; - Ont voté Pour par mandat : 1
- - Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0
- - Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0

Après délibération, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à procéder au recrutement de deux agents recenseurs.

Les personnes intéressées peuvent déposer leur candidature en mairie.

4 . INFORMATION SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Le PLUI est un document d'urbanisme à l'échelle d'un regroupement de communes qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, y construit un projet de développement respectueux de l'environnement et des équilibres et le formalise dans des règles d'utilisation du sol.

Le PLUI est donc un projet commun à l'ensemble des 23 communes de la CCPB. Il exprime le choix d'aménagement pour les 10 – 15 ans à venir (horizon 2030) dans un souci de développement durable et de respect des spécificités du territoire.

Le PLUI du Pays de Bray vaudra également Programme Local de l'Habitat. La loi offre la possibilité d'associer au PLUI, un programme Local de l'Habitat. Le PLUIH permettra donc de répondre également aux besoins de logements et hébergement et de fixer en conséquence les objectifs de construction ou d'intervention sur le parc existant.

Le PLUIH s'élabore en plusieurs étapes :

- La phase de diagnostic qui permet de dresser l'état des lieux du territoire.
- La phase d'élaboration du P.A.D.D :

Un projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D). Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de leur préservation.

- La phase de traduction réglementaire de ces orientations d'aménagement.
- Une dernière phase administrative viendra achever la procédure d'élaboration de PLUIH.

La procédure du PLUIH du Pays de Bray est en cours de finalisation du P.A.D.D.

5 . AFFECTATION DU LOCAL DES ASSOCIATIONS

La commune a été sollicitée par une association pour disposer du local des associations.

Ce local qui jouxte l'atelier des employés communaux est maintenant principalement utilisé pour des travaux d'entretien et de préparation de travaux.

Aujourd'hui nous mettons à l'abri l'ensemble de notre matériel roulant dans le grand atelier, à savoir le Fourgon Mercedes, le Tracteur Landini avec la Benne, le Tracteur Renault et les Tracteurs tondeuses, nous avons besoin de plus d'espace pour mener à bien notre activité d'entretien de la commune.

Monsieur le Maire demande à réaffecter ce local en atelier technique à destination de nos employés communaux pour l'exécution de leurs tâches d'entretien dans de bonnes conditions de travail.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- - Ont voté Pour : 9 ; - Ont voté Pour par mandat : 1
- - Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0
- - Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0

Après délibération, le conseil municipal décide de réaffecter le local des associations en atelier technique, considérant que les associations peuvent se réunir dans l'annexe Mairie et organiser leurs manifestations dans la salle des fêtes.

6 . TRACTEUR DE LA CCPB

Lors du conseil municipal du 18 mai 2018, il a été décidé avant l'achat du tracteur proposé par la Communauté de Communes du Pays de Bray, de faire une demande de prix pour l'installation d'un relevage avant afin de nous permettre d'y fixer la lame pour assurer le déneigement.

Le montant du devis s'élève à 6 276,87 € HT pour un ensemble complet relevage avant, kit d'orientation, lame adaptée à la puissance du tracteur et kit de signalisation hivernale.

Cette dépense cumulée avec l'achat du tracteur et du broyeur représente un investissement trop important pour disposer d'un tracteur d'occasion.

Au vu de ces éléments Monsieur le Maire propose d'annuler la demande de rachat du tracteur et de ses équipements et de s'orienter vers une convention de déneigement avec des exploitants agricoles locaux.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- - *Ont voté Pour : 9 ; - Ont voté Pour par mandat : 1*
- - *Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0*
- - *Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0*

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable à l'achat du tracteur.

7 . EXPERTISE DU GRAND TILLEUL « RUE DU TOUR DE VILLE »

Il a été constaté une partie importante vermoulue au pied du grand Tilleul du haut de la rue du Tour de Ville.

L'Office National des Forêts a été contacté pour expertiser l'arbre.

Des techniciens de l'ONF, sont venus le mardi 18 septembre 2018 pour réaliser un diagnostic visuel et sonore du pied de l'arbre qui a révélé la présence d'un champignon dans les parties vermoulues.

Ils ont jugé utile de procéder à un diagnostic biomécanique outillé réalisé à l'aide du tomographe à ondes sonores, Un rapport détaillé avec l'ensemble des mesures et leur préconisation d'intervention sera remis en mairie.

Le montant du diagnostic visuel et sonore du pied de l'arbre s'élève à 561,20 €.

Le diagnostic biomécanique à l'aide d'un tomographe à ondes sonores s'élève à 724,37 €.

8 . RESEAU PLUVIAL IMPASSE DU BUQUET

La commune envisage la reprise de l'assainissement pluvial, face au n°4 de l'Impasse du Buquet.

Lors de fortes précipitations, les eaux montent en charge dans le puisard, la dernière buse est descellée et s'est déplacée créant un affouillement et un affaissement de la chaussée, du trottoir et du terrain en propriété privée.

Le présent dossier concerne, la réfection du trottoir et de la chaussée, ainsi que la remise en état du terrain privée situé au n° 4 de l'Impasse.

Les bordures et caniveaux de chaussée seront déposés et évacués.

La dalle de couverture en béton, du puisard sera déposée et évacués.

La dalle de couverture en béton du puisard sera déposée avec soin pour réemploi.

Les structures de la chaussée et du trottoir seront démolies et le pourtour de la buse supérieure du puisard sera dégagé de tous matériaux de remblais.

La buse sera repositionnée et scellée au mortier de ciment.

Le remblai pour la reconstitution de la structure de la chaussée et du trottoir sera réalisé en grave ciment.

Les bordures et caniveaux seront remplacés.

Le trottoir et la chaussée seront revêtus en enrobés.

Les travaux et la maîtrise d'ouvrage sont estimés à 6 000,00 € TTC.

Demande de subvention.

Consultation des entreprises.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- - *Ont voté Pour : 9 ; - Ont voté Pour par mandat : 1*
- - *Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0*
- - *Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0*

Après délibération, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à demander une subvention au meilleur taux et procéder aux consultations des entreprises.

9 . DEMISSION DE MADAME CHRISTINE BREANT

Monsieur le maire informe le conseil municipal du courrier reçu de la part de Madame Christine Bréant, présentant sa démission de son poste d'adjointe au maire et de son mandat de conseillère municipale.

Tant que la Préfecture n'a pas acceptée la démission du poste d'adjointe, Madame Christine Bréant reste active, au sein de l'exécutif du conseil municipal, d'où sa présence à cette séance.

Monsieur le Maire demande donc à Madame Bréant d'exposer elle-même les raisons de sa démission.

Madame Bréant explique que la profession de foi pour laquelle elle s'était engagée n'a pas été respectée, notamment en ce qui concerne la création de la cantine au village, d'où sa décision de quitter le conseil municipal et de mettre fin à ses prérogatives d'adjointe.

Monsieur le Maire qui prend acte de cette décision, attend l'acceptation de la part de Monsieur le Préfet pour valider cette démission, et précise que le service cantine a été créé il y a deux ans en partenariat avec Sérifontaine et que la création de la cantine au village a été conditionnée par les difficultés de transport sur deux tours vers Sérifontaine et aussi par le souci d'apporter plus de confort aux enfants du regroupement scolaire.

10 . AFFAIRES DIVERSES

- Aménagement du parking du stade

Monsieur Christophe Duquenoy présente le dossier :

Modification de la voie pour donner suite à des dérapages de véhicules. Afin d'éviter les désagréments engendrés pour le voisinage du parking.

Une mise en place de balisage et matérialisation par des buses adaptées à la circulation.

Une nouvelle signalisation sera mise en place à cet effet, tout en laissant l'accès au terrain et au passage des véhicules agricoles.

- Recrutement

Pôle emploi vient le jeudi 27 septembre à 10h00 pour présenter les contrats Parcours Emploi Compétence (PEC). Contrat aidé à 45% sur 20h00 par semaine avec obligation de formation. Ce contrat sera signé pour une période de 12 mois consécutifs.

Il est indispensable de recruter un nouvel employé pour compléter l'équipe d'entretien des espaces verts, tant au niveau de la sécurité qu'au bon déroulement des interventions. Remercions au passage Monsieur Jacques Lefrançois pour son excellent travail.

Par souci d'économie, nous étudierons en priorité les candidatures dont nous disposons pour bénéficier des conditions du contrat aidé PEC.

Nous avons reçu également le CV d'un jeune de 16 ans qui souhaiterait se former au sein de notre commune dans le cadre d'un contrat en alternance.

- Renforcement de rive Rue du Puits

L'important ruissellement des eaux pluviales dégrade de manière importante la rive interne du virage en tête d'épingle de la rue du Puits à hauteur de la dernière habitation. Les solutions de renforcement seront examinées lors de la commission de travaux et proposées au conseil municipal.

- Renforcement réseau d'eau potable rue de Champignol

Les travaux sont financés par le Syndicat d'Adduction d'Eau de Saint Pierre es Champs. Le réseau d'eau passera du diamètre 60 mm au diamètre 150 mm, permettant l'implantation d'une borne incendie au milieu de la rue de Champignol, assurant ainsi la défense incendie.

- Exposition Photographique, proposé par la CCPB

La communauté de communes du Pays de Bray propose d'implanter des panneaux représentant des paysages du Pays de Bray pour promouvoir notre belle région. Nous attendons de voir ces panneaux pour les placer aux endroits les plus adéquats.

La Secrétaire

Le Maire,
Ramon PEREZ

PS : Le secrétariat de mairie sera fermé le Vendredi 2 Novembre 2018.